



**TRIMESTRIEL N°172
JUN 2019**

**ORGANE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIERE DES PYRENEES ATLANTIQUES**

Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – CCP Bordeaux 1454.82 B
C. Paritaire des Publications N° 0618 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE
Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – **Déposé le 19 juillet 2019**
Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

L'ECHO FO des Pyrénées-Atlantiques

Editorial :

Congrès de l'UD FO 64 du 7 juin 2019 : la feuille de route est tracée !

Le 30^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques a réuni, le 7 juin dernier au Parc des Expositions de Pau, près de 180 militants.

Ce Congrès a été présidé par Roxane IDOUDI, Secrétaire Confédérale et responsable du « Secteur Développement de la Confédération ».

53 Syndicats étaient présents ou représentés parmi les 54 qui détenaient un mandat de délégué (pour cela il fallait avoir réglé au moins 70 timbres à l'UD en 2018).

16 camarades, tant du Public que du Privé, sont intervenus en tribune.

Les camarades du secteur public ont évoqué des sujets tels que le projet de loi de transformation de la Fonction publique, la mise en place des différentes contre-réformes à l'Education Nationale, les élections Fonction publique du 6 décembre 2018, la fermeture programmée de 16 Trésoreries dans le département, le conflit à l'Hôpital Marin d'Hendaye, etc...

Les camarades du secteur privé, quant à eux, sont essentiellement intervenus sur la mise en place des CSE (Comités Sociaux et économiques) et ont, à ce titre, livré les résultats obtenus lors des élections dans leur entreprise, résultats souvent très bons, voire excellents.

Le Rapport Moral et d'Activité et le Rapport Financier ont été votés à l'unanimité.

Les nouvelles instances de l'UD (Commission Exécutive de 27 membres renouvelée pour moitié, Bureau de l'UD, Commission de Contrôle des Comptes et Commission des Conflits) ont toutes été élues à l'unanimité (la liste des camarades élus se trouve en page 3).

La résolution générale (notre feuille de route pour les trois ans à venir) a été adoptée à l'unanimité, moins quatre abstentions (à lire ou relire à la fin de ce journal).

Toute l'équipe de l'UD tient à remercier vivement et sincèrement tous les camarades qui ont participé à ce Congrès et, plus particulièrement, tous ceux qui ont œuvré à son organisation.

(Suite au verso)

RETRAITES : « On s'est battus pour les gagner, on se battra pour les garder ! »

Ce slogan de 1995, et qui à l'époque concernait la Sécurité Sociale, va pouvoir, va devoir être réutilisé, face au projet destructeur de contre-réforme des retraites initié par le Gouvernement, et notamment dès le **21 septembre prochain à Paris**, où se tiendra un rassemblement national FO.

Ce rassemblement d'ampleur nationale, la Confédération FO l'organise conformément au mandat donné par le CCN (Comité Confédéral National) de mars 2019 et par la Commission Exécutive Confédérale du 16 mai 2019.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information et de mobilisation sur les retraites.

En effet, que l'on soit salarié du public ou du privé, nous ne pouvons pas rester sans rien faire alors que le Gouvernement nous prépare la plus régressive réforme des retraites jamais réalisée, avec à titre d'exemples (et la liste n'est bien entendu pas exhaustive) :

- La remise en cause du principe de répartition, autrement dit de solidarité entre les générations (les actifs paient des cotisations qui servent à verser les pensions aux retraités) ;
- La suppression de tous les régimes, y compris particuliers, par un régime unique par points : de fait, le calcul du montant de la pension ne serait plus basé sur les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois pour le public, mais sur l'ensemble de la carrière professionnelle ;
- L'instauration d'un « âge pivot » ou « âge d'équilibre » qui pourrait être fixé à 64 ans et qui, de fait, remettrait en cause l'âge de départ légal, car les salariés pourraient quand même prendre leur retraite à 62 ans, mais avec une décote !

Les objectifs (pour le Gouvernement) de cette contre-réforme sont évidents : reculer l'âge de départ en retraite à taux plein et baisser le montant des pensions !

Pour toutes ces raisons, la Commission Exécutive de l'UD FO 64 du 4 juillet dernier a décidé d'organiser la montée sur Paris, le 21 septembre, pour tous les camarades qui le souhaitent.

Ce déplacement s'effectuera en TGV, selon les modalités pratiques suivantes :

Aller : Pau 7h35 Arrêt Orthez 8h01 Arrêt Dax 8h36 Paris Montparnasse 12h13
Retour : Paris Montparnasse 17h47 Arrêt Dax 21h20 Arrêt Orthez 21h53 Pau 22h17

D'ores et déjà, nous vous invitons à inscrire vos militants et adhérents en téléphonant à l'UD au 05 59 55 04 54 ou au 06 81 11 43 95 (ou par SMS à ce numéro) ou en envoyant un mail à udfo64brig@wanadoo.fr ou à udfo64@force-ouvriere.fr.

Il nous faut absolument le nom et le prénom de chacun des camarades qui feront le voyage. **De plus, il est évident que chaque inscrit devra être présent au départ le jour J, sauf cas de force majeure.**

Aucune participation forfaitaire ne sera demandée aux camarades qui feront le déplacement. En revanche, les Syndicats qui le peuvent et qui le veulent sont invités à contribuer financièrement à ce déplacement, qu'ils envoient du monde à Paris ou pas. Les chèques de participation doivent être envoyés à l'UD.

L'objectif que nous nous sommes fixés, c'est d'être au moins une centaine de militants et adhérents des Pyrénées-Atlantiques pour ce rassemblement parisien. Cela n'est pas insurmontable, surtout que les conditions de voyage et les horaires de départ et de retour sont quand même très confortables par rapport à tous les autres déplacements que nous avons effectués par le passé. Et puis, le sujet des retraites, c'est l'affaire de chacun d'entre nous : actifs du public comme du privé, retraités, chômeurs, jeunes, etc...

ALORS, LES RETRAITES VALENT BIEN QUE L'ON Y CONSACRE UNE JOURNEE DE SON TEMPS LIBRE !

Bons congés à toutes et à tous.

Hervé LARROUQUERE.
Secrétaire général.

CAMARADES ELUS AU CONGRES DU 7 JUIN 2019

COMMISSION EXECUTIVE

ANGEL Bruno
FO SAFRAN LANDING
SYSTEMS BIDOS

BA Oumar
FO SERVICES 64

BELLOCQ ROUAS Sophie
SPASEEN FO 64

BERGE Jean-Claude
FO STAP PAU

BERNET Jean
FO DGFIP 64

CARRERE Corinne
FO PETITES COLLECTIVITES
64

COUTURE Frédéric
FO CANDIA LONS

DARRIEUMERLOU Sylvie
FO LABEYRIE CAME

DEPARIS Jean-Marie
SNERMA FO 64

EGURBIDE Isabelle
FO FIPSO LAHONTAN

ERRECART Patrick
FO ENEDIS GRDF SUD
AQUITAINE

ESCUDERO Véronique
FO AP-HP HENDAYE

FERNANDEZ Florence
FO COM PAYS BASQUE

HARRIET Claude
FO SANTE PRIVEE 64

HERNANDEZ Thierry
FO COM BEARN

HERVOUET Yannick
SNUDI FO 64

JOANNY Jean-Luc
SNFOLC 64

LABARTHE Christophe
UNITE SGP POLICE FO

LACAU Michel
FO PREFECTURE

LAMOURE LABADIE Michel
FO BALL MONT

LARROUQUERE Hervé
FO DGFIP 64

LOUBERE Laurent
FO CHRONOPLUS BAYONNE

MASSE Robert
FO TERRITORIAUX BAYONNE

MAYJONADE Valérie
SNFOLC 64

MOUCHET Bernard
FO PETITES COLLECTIVITES
64

QUEHEILLE Marie-Christine
SDAS FO 64

ZAAOUTI Nejib
FO ARKEMA MONT

BUREAU

Secrétaire Général
Secrétaires Généraux Adjoints

Trésorier Général
Trésorier Adjoint
Membres (avec voix consultative)

LARROUQUERE Hervé
BERNET Jean
MOUCHET Bernard
ZAAOUTI Nejib
BERNET Jean
HERVOUET Yannick
ETCHEGARAY Roger
MILOX Claudine

COMMISSION DE CONTROLE

CANNONE Myriam
CRAIPAIN Xavier
IRASTORZA Sophie

FO DGFIP 64
ALTRAN TECHNOLOGIES LONS
FO COM PAYS BASQUE

COMMISSION DES CONFLITS

DELHOMME Alexandre
DUSSEAUX Aurélie
GOYER Frédéric
PEYREQUEOU Patrice
REGOT Joël

Organismes Sociaux BAYONNE
FO SERVICES 64
FO DGFIP 64
UNITE SGP POLICE FO 64
SAFRAN LANDING SYSTEMS BIDOS



Burn-out : quand le stress et l'excès de travail conduisent à l'épuisement

Excès de travail sur une période prolongée, stress permanent... deux situations qui vont amener l'individu à s'épuiser mentalement et physiquement en essayant d'atteindre l'objectif fixé. C'est le burn-out. Pour autant, l'épuisement professionnel n'est pas une fatalité à condition de réagir à temps. Explications.

Le burn-out : un état d'hyper-stress

Terme anglo-saxon qui signifie littéralement « se consumer de l'intérieur », le burn-out correspond à un véritable effondrement professionnel associé à une fatigue profonde. Il apparaît lorsque l'individu a dépassé ses capacités d'adaptation au stress et utilisé toutes ses « ressources ».

On estime qu'un à cinq ans peuvent suffire pour mener à un burn-out. Caractérisé par une forte composante émotionnelle, le burn-out va se traduire par un arrêt de l'épanouissement au travail et de l'investissement personnel. Derrière le ralentissement professionnel et social se cache un autre danger pour l'individu épuisé : l'apparition de pathologies sévères, comme l'infarctus du myocarde ou l'accident vasculaire cérébral.

Le burn-out : des terrains plus favorables que d'autres

Burn-out ne signifie pas nécessairement charge de travail élevée, mais difficulté à y faire face. En d'autres

termes, l'apparition d'un burn-out dépend de la capacité de l'individu à résister au stress professionnel et à la charge de travail. Il résulte plus de la façon de percevoir les choses ou de les appréhender que de l'intensité de l'agent « stressé ».

Repérez les signaux d'alerte du burn-out

Avant l'effondrement proprement dit, le burn-out va se signaler par un cortège de signes. Autant de signaux d'alerte qu'il va falloir écouter afin de stopper le processus à temps en « levant le pied » : maux de tête ou de dos, palpitations, troubles du sommeil, consommation accrue d'alcool ou de tabac, émotionnalité exacerbée, grande fatigue et incapacité à récupérer, manque d'appétit, travail intense, mais rendement en baisse, irritabilité, indifférence généralisée, isolement social. S'ajoutent à ces manifestations un désintérêt profond pour le travail, une dépréciation de soi-même, des sentiments de frustration, d'impuissance, d'incompétence et de déprime, qui conduisent à l'impossibilité de travailler et à l'arrêt de l'activité.

10 MOYENS EFFICACES D'ÉVITER LE BURN-OUT

- 1. S'interroger sur ses motivations :** des attentes trop fortes conduisent au désenchantement.
- 2. Être conscient de ses possibilités :** s'accorder de la valeur.
- 3. Clarifier le sens de ses actions :** ne pas se tromper d'engagement.
- 4. Revoir son mode de vie :** équilibre travail et vie privée.
- 5. Accorder du temps à ses loisirs et à sa vie de famille.**
- 6. Renouer le lien :** dialoguer avec le dirigeant, développer le travail en équipe.
- 7. Hiérarchiser ses activités :** définir des priorités et privilégier celles qui ressource et procurent du plaisir.
- 8. Déléguer une partie de son travail.**
- 9. Prendre du recul face aux événements :** en diminuant notamment la dimension affective dans les rapports avec les autres.
- 10. Privilégier l'hygiène de vie :** alimentation, sport, suppression des excitants et autres substances addictives.

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Harmonie Mutuelle, mutuelle de santé, aux côtés des acteurs de la santé, pour la prévention, le soin et le répit. Venez nous le numéro vert 020 418 273.
N° de téléphone : 02 04 18 27 37
Site internet : www.harmonie-mutuelle.fr



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

Retraites : **FO** dit **STOP !**

Depuis plus d'un an le gouvernement, via le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a ouvert une concertation sur la réforme des retraites annoncée par le président de la République.

FO, fidèle à sa tradition, n'a pas laissé la chaise vide et n'a jamais confondu concertation et négociation. Elle a porté, à chaque instant, ses analyses, positions et revendications.

Cette réforme pourrait mettre en cause l'ensemble de notre système de retraites et ses régimes.

Dès la première réunion, notre organisation a fait connaître qu'elle entendait défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour celles et ceux qui en auront les moyens.

FO a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

Encore une fois, **FO** le dit : nous ne voulons pas de cette réforme systémique. Nous revendiquons le maintien de l'ensemble des régimes et dispositions qu'ils contiennent.

**Pour FO, la retraite n'est pas
une prestation d'assistance mais
un droit que se sont constitué les
travailleurs tout au long de leur carrière.**

Un régime universel par points ?

Un régime universel ?

Les réformes successives, notamment en 2008, conduisent d'ores et déjà à aligner les durées d'activité dans les différents régimes.

En 2023, il faudra 42 ans d'activité salariée pour tous. Si les âges de départ anticipés sont toujours possibles selon les régimes, cela sera de plus en plus théorique car le niveau de la pension sera amputé en fonction des années manquantes.

Un régime universel signifierait la fin des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires. C'est la remise en cause de leurs acquis, qui reconnaissent les spécificités des situations, qu'elles soient du public comme du privé.

Le régime universel est en lien direct avec la remise en question du Statut général, des statuts particuliers et les attaques contre la Fonction publique.

Avec un système à points, où chacun acquiert des points en fonction de sa capacité à cotiser tout au long de sa carrière, le régime tend de fait à une forme d'individualisation des droits au détriment de ceux essentiellement fondés sur des règles collectives et en défaveur des plus précaires.

Aujourd'hui, le taux de remplacement (le rapport entre le dernier salaire et la première pension de retraite) tourne pour les salariés autour de 75% que ce soit dans le privé ou dans le public.

Avec un calcul sur l'ensemble de la carrière et non les meilleures années, ce taux de remplacement baisserait inmanquablement et pour certains dans de fortes proportions avec un taux de 55% parfois...

L'objectif de la réforme s'inscrit dans celui de la baisse du déficit public. Ainsi, la loi de programmation des finances publiques vise à réduire les dépenses sociales de 30 milliards entre 2018 et 2022 pour compenser le déficit de l'Etat. Les branches vieillesse et famille devront contribuer à la réduction des dépenses.

Comment, dans ces conditions, maintenir les retraites à hauteur, a minima, de 14 points du PIB actuels ?

1 euro cotisé ouvre les mêmes droits : une fake news !

Le slogan est déjà caduc puisque différentes professions (indépendants, exploitants agricoles) cotiseraient différemment.

De plus, les salariés exclus du marché du travail avant 62 ans ne pourraient faire autrement que de prendre leur retraite dès cet âge, avec des pensions réduites, finançant de fait les majorations de pensions des personnes qui pourraient ou voudraient rester dans l'emploi au-delà.

Les droits contenus dans les régimes actuels et les mécanismes de solidarité pour les périodes de chômage, maladie, charges d'enfants etc, n'existeraient plus et seraient remplacés par des aides sociales.

Le slogan politique du 1€ cotisé donnant les mêmes droits est de fait une tromperie. Le système projeté est totalement inégalitaire et porteur d'injustice sociale.

**La retraite est un droit,
pas une libéralité
accordée aux anciens
par les actifs.**

L'étatisation du système

Actuellement, les salariés du privé cotisent à l'AGIRC ARRCO, caisse de retraite complémentaire gérée par les organisations syndicales et patronales et qui sert à payer les retraites complémentaires.

Demain, le système universel absorberait le régime complémentaire et ses réserves dans le budget de l'Etat, seul gestionnaire, qui aura toute latitude quant à son utilisation !

Quel âge de départ ?

Le système par points donnerait plus de liberté dans le choix de la date de départ ?

D'ores et déjà, pour celles et ceux qui le peuvent et le veulent, il faut travailler plus longtemps pour pallier la décote (manque de trimestres) ou bénéficier d'une surcote (augmenter le montant de sa retraite).

Le projet de réforme, même s'il maintenait un âge légal d'ouverture des droits (62 ans depuis la « réforme » de 2010), instaurerait en fait un âge minimum pour une pension minimale.

Dans tous les cas, l'âge légal devient un leurre, si la pension servie à ce moment ne permet pas de « boucler les fins de mois » ...

Le montant des retraites ?

Aujourd'hui, notre système fonctionne par répartition : les cotisations du moment financent les retraites du moment et ouvrent des droits et des garanties pour le futur.

C'est un système contributif et solidaire intergénérationnel qui maintient le lien entre actifs et retraités. Pour le privé il est fondé sur le régime de base et le régime complémentaire (Agirc Arrco).

Le régime de base actuel calcule les retraites sur les 25 meilleures années pour le privé. Les pensions pour le public sont calculées sur les 6 derniers mois.

Le régime par points demeure par répartition mais le calcul des droits sera évalué sur toute la carrière, tant pour le privé que pour le public. Chacun « achètera » des points en fonction de sa cotisation tout au long de sa carrière.

Ce ne seront donc plus les 25 meilleures années qui fonderont le niveau de la pension mais seront incluses les moins bonnes, ou les 17 ou 18 « pires » années intégrant les aléas de la vie et les accidents de carrière : les périodes de chômage, de maternité, de temps partiels, petits boulots, périodes de formation, en excluant les années d'études.

Avec un tel système, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions, pouvant aller selon certaines estimations et certains scénarios jusqu'à 30% !

62 ans ?

D'ores et déjà avec une durée de 42 ans de cotisation il est en réalité difficile de bénéficier du taux plein à 62 ans.

Mais, en outre, beaucoup de salariés du privé ne sont plus sur le marché du travail au moment de liquider leur retraite étant soit en invalidité, soit au chômage, ou encore assujettis à l'ASS, par exemple.

Eux n'auront pas d'autre choix qu'une pension a minima.

Les aléas de carrière

Exemple concret des effets du projet de réforme : un couple a un deuxième enfant. Il choisit, par économie, que le conjoint qui gagne le moins passe à 80% pendant 3 ans. Aujourd'hui, ce choix n'a pas d'impact sur le nombre de trimestres cotisés. Dans un régime par points, le conjoint ne retrouvera jamais les 20% de points qu'il n'a pas « achetés » lorsqu'il fera valoir ses droits à retraite.

A combien le point ?

Dans un système par points, il n'y a aucune garantie du montant de la pension. La seule certitude que peuvent avoir les cotisants, c'est le nombre de points acquis au cours de la carrière, mais en aucun cas ce nombre de points ne peut garantir le niveau de la future pension.

Ce système prendra en compte le contexte économique, voire politique qui pourrait faire varier la valeur du point.

Le montant de la pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite, **le système n'apporte aucune certitude sur le maintien du niveau des retraites**. Il reviendra à chacun en fonction de la valeur du point, qui pourra varier d'une période à l'autre, de choisir entre le montant de la pension et son âge de départ, s'il est encore en activité !



FO réaffirme son attachement à la solidarité fondée sur la cotisation et le paritarisme de gestion.

Femmes, la double peine

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées dans les travailleurs à temps partiel, trop souvent subi.

Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension au final, qui est déjà inférieure de 27% à celle des hommes, y compris en faisant jouer les solidarités, telle que la pension de réversion, puisque les femmes en sont bénéficiaires à 93%...

Supprimer la pension de réversion ou la soumettre à conditions de ressources ferait plonger plus de la moitié des femmes veuves dans la précarité et sous le seuil de pauvreté.

Les pensions de réversion

Les retraités actuels ne seraient pas concernés par la réforme, quid de la réversion ?

Le droit à réversion est fonction de la date de décès du retraité.

Faire croire que ce droit pourrait être différent en fonction de la date de départ en retraite (avant ou après application de la réforme) est une mystification !

Le conjoint survivant d'un décédé après 2025 n'aurait pas donc les mêmes droits que celui dont l'époux est décédé avant.

Le principe constitutionnel d'égalité de droit pour une même situation (veuvage) ne pouvant être remis en cause, laisser penser que la réforme pourrait s'en affranchir est une tromperie.

De plus, en conditionnant l'ouverture des droits aux ressources, le projet écarte de nombreux bénéficiaires et baisse de fait leurs revenus et leur niveau de vie.

C'est un nivellement par le bas.

Avec FO je revendique :

- **le maintien des régimes existants, avec leurs dispositifs de solidarité et leurs droits dérivés (pensions de réversion, d'orphelin, etc);**
- **le maintien des statuts;**
- **le refus d'un régime unique en points.**

Plus **FO**rts, ensemble !

RÉSOLUTION DU 30^{ème} CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le 30^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques, réuni le 7 Juin 2019 à PAU, réaffirme son attachement à la Charte d'AMIENS.

Cette dernière reconnaît la lutte des classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, et affirme la nécessaire indépendance du syndicat « à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des sectes philosophiques ou religieuses ».

Le Congrès fait siennes les résolutions confédérales votées lors du Congrès de LILLE en Avril 2018 et celles adoptées au CCN de PARIS le 28 Mars 2019.

Le Congrès réaffirme son opposition au Pacte Budgétaire Européen incluant le Traité de Stabilité de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui définit les politiques d'austérité comme la seule norme des politiques économiques à mener.

Ces politiques et les mesures socialement injustes mises en œuvre par les gouvernements successifs ont créé les conditions de la colère légitime d'une grande partie de la population laissée pour compte.

POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE ET DES RETRAITES

a) SECURITE SOCIALE

Durant la seconde guerre mondiale, en 1943, le Conseil National de la Résistance décida d'intégrer à son programme « *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat* », selon le principe, « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ».

D'après les ordonnances de 1945, la Sécurité Sociale est financée par le salaire différé (cotisations sociales) et gérée par les représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales. La Sécurité Sociale appartient aux salariés ; c'est leur argent !

Le Congrès réaffirme son attachement profond à la cotisation sociale comme seul moyen de financement de la sécurité sociale, toutes cotisations ouvrant des droits. « *Le salaire net nous permet de vivre tous les mois, le salaire différé nous permet de vivre tout au long de notre vie* ».

Le Congrès condamne le glissement du financement de la sécurité sociale vers l'impôt (CSG, CRDS, CASA) dont les recettes ne sont pas fléchées.

Le Congrès condamne les exonérations de cotisations dites patronales inefficaces en termes de création d'emplois et qui grèvent les comptes des organismes de sécurité sociale.

Le Congrès exige la mise en place d'une véritable politique sociale par la revalorisation des minimas sociaux afin de permettre aux bénéficiaires de vivre décemment et que personne ne reste sur le bord du chemin.

Le Congrès condamne les mutualisations des différentes caisses d'organismes de sécurité sociale mises en place pour pallier le non remplacement des effectifs, elles génèrent stress et mal être chez les salariés et allongent les délais de traitement des dossiers des assurés et allocataires.

b) RETRAITES

Le Congrès réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé uniquement sur la cotisation sociale et garant de la solidarité intergénérationnelle.

Le Congrès condamne le projet du gouvernement visant à imposer un système universel de retraite par points.

Le Congrès exige le maintien de tous les régimes et s'oppose à tout recul des droits en matière de retraite, tant au niveau des pensions, que de l'âge de départ.

Le Congrès revendique le retour du calcul du montant des retraites basé sur les 10 meilleures années pour le privé et le maintien sur les 6 derniers mois pour le public.

Le Congrès exige le retour à l'indexation de toutes les pensions sur les salaires.

POUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ENTREPRISES PUBLIQUES

Le Congrès condamne le projet de réforme de la fonction publique visant à détruire les services publics et 120 000 postes de fonctionnaires, uniquement guidé par le souci de la réduction de la dépense publique, alors que les entreprises bénéficient de 140 milliards d'aide publique annuelle, sans qu'aucune évaluation de ces mesures ne permette d'affirmer un effet quelconque sur l'emploi.

Cette contre-réforme remet en cause le statut par le recours massif à la contractualisation.

Le Congrès condamne le gel du point d'indice dans la fonction publique et rappelle son opposition à la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), véritable machine à faire des économies par une évaluation au caractère arbitraire.

Il dénonce sa mise en application hybride qui entraîne un effondrement des déroulements de carrière.

Cela va d'ailleurs de pair avec l'affaiblissement du rôle des CAP et la mise en place d'une appréciation individualisée, qui a pour conséquence l'instauration du salaire au mérite à la place d'une augmentation collective de la grille nationale.

Le Congrès réaffirme son attachement au Service Public garant de l'égalité Républicaine sur l'ensemble du territoire et condamne la marche forcée à la privatisation.

a) FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Le Congrès condamne le projet de loi BLANQUER dit « *Projet de loi pour une École de la confiance* » ainsi que le volet « *Education* » du plan Cap 2022.

Ce projet de loi démantèle l'école par l'expérimentation/déréglementation, la territorialisation, la fusion école/collège, le pilotage par l'évaluation des écoles et des personnels, la remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat par le recours massif aux contractuels précaires, la remise en cause de la maternelle et de la laïcité.

Le Congrès condamne le dépeçage en règle dont fait l'objet la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) avec le projet de « *géographie revisitée* » du Ministre Darmanin.

Ce projet consacre l'abandon du service public de proximité par le biais des suppressions des petites Trésoreries et la perte de nombreuses missions fiscales (prélèvement à la source, taxe d'habitation, redevance télévision, cadastre).

Le Congrès condamne la mise en place des Maisons France Services ou MSAP (Maisons de Service Au Public) qui ne seront que des coquilles vides. Ces ersatz de service public avec des permanences fiscales qui ne dureront qu'un temps, bafouent le principe de traitement égalitaire du citoyen sur l'ensemble du territoire.

Le Congrès alerte les élus sur les dangers de la généralisation des Agences Comptables entraînant la confusion des rôles d'ordonnateur et de comptable.

b) FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Il faut bloquer le projet de loi santé qui reprend les mesures opérationnelles du plan « Ma santé 2022 » et permet au Gouvernement d'agir par voie d'ordonnance, pour faciliter la déconstruction du système de santé et de l'hôpital.

Le Congrès dénonce ce projet destructeur et réaffirme ses revendications :

Il s'oppose à toute fermeture d'hôpitaux et de services, il confirme le rejet des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) ;

En matière de financement, il revendique une augmentation à la hauteur des besoins de l'ensemble des établissements de santé ;

Il exige l'arrêt de tous les plans d'économie et l'effacement de la dette des hôpitaux ;

Il demande l'application du plan solidarité grand âge dans tous les EHPAD ;

Il exige le déblocage des décrets des promus/promouvables annuels et que ces derniers deviennent pluriannuels.

c) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Congrès réitère son opposition totale à l'acte 3 de décentralisation et à la réforme territoriale par la balkanisation de l'action publique.

Le Congrès demande l'abrogation de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la loi consacrant la fusion des régions. Toutes ces lois organisent la destruction des services publics locaux.

De plus, le Congrès dénonce les mutualisations de services qui généralisent les mobilités forcées, qui dégradent les conditions de travail et organisent les suppressions de postes.

Le congrès exige l'arrêt immédiat des mises sous tutelle des collectivités territoriales.

Le congrès exige que l'Etat redonne toutes les capacités et les moyens financiers aux collectivités territoriales afin que celles-ci puissent assurer et rendre à la population un service de qualité. Le congrès condamne les fusions de régions, l'éloignement de la puissance publique des usagers et la désertification des services publics.

Il condamne également la généralisation de l'inégalité des droits du fait d'un pouvoir réglementaire et normatif accordé aux régions par la territorialisation des politiques publiques.

d) SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE

Le congrès condamne la mesure contenue dans la loi Pacte visant à privatiser ENGIE (ex GDF SUEZ) et rejette toute perspective de filialisation d'activités et de démantèlement du groupe EDF, il demande l'abrogation du dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) prévu par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) qui constitue une spoliation d'EDF en lui imposant de vendre à ses concurrents une partie de sa production nucléaire à perte.

Le congrès s'oppose à tout processus remettant en cause la gestion publique des barrages hydrauliques qui serait lourd de conséquences pour le prix de l'électricité en France.

POUR L'AUGMENTATION GENERALE ET L'EGALITE DES SALAIRES, POUR UN VRAI TRAVAIL

Le congrès condamne une politique entièrement destinée à la baisse du coût du travail comme seul moyen de créer de l'emploi.

Le congrès dénonce la généralisation des temps partiels imposés, touchant principalement les jeunes et les femmes et le recours massif aux contrats courts qui paupérise la population et mettent à mal notre système d'assurance chômage.

Pour le congrès, il y a urgence à remettre les politiques économiques au service du progrès social, du droit à un vrai travail avec un vrai salaire.

Le congrès revendique une revalorisation significative du SMIC à hauteur de 1450 euros nets mensuels, soit 80 % du salaire médian.

Il revendique également une revalorisation significative des salaires dans le privé et l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique à hauteur de 16 % pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000.

Le congrès dénonce l'accroissement de la précarité et la paupérisation des femmes salariées : à travail égal, salaire égal.

POUR LA DEFENSE DES LIBERTES SYNDICALES ET DEMOCRATIQUES

Après s'être attaqué au droit du travail, le gouvernement s'attaque à ceux qui le défendent.

Le congrès dénonce les lois REBSAMEN et les ordonnances MACRON qui ont fusionné les instances représentatives du personnel au sein de Comités Sociaux et Economiques (CSE), impliquant moins de moyens en terme d'heures de délégation et de nombre d'élus, limitant leurs moyens d'action et affaiblissant leur rôle de contre-pouvoir face aux employeurs.

Le congrès met en garde contre le projet similaire dans la fonction publique.

La liberté de manifester relève des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution Française.

C'est pourquoi le congrès condamne les restrictions contenues dans la loi « anti-casseurs » et s'opposera à toute remise en cause des libertés fondamentales.

De plus, le congrès s'élève contre toute criminalisation de l'action syndicale.

Le Congrès de l'Union départementale des Syndicats FO des Pyrénées-Atlantiques engage les travailleurs à s'organiser au sein du syndicat libre et indépendant FORCE OUVRIERE et à prendre toutes les initiatives qui contribueront à la réussite d'un mouvement de grève interprofessionnelle pour un blocage économique du pays, seule réponse adaptée aujourd'hui à la régression sociale subie au quotidien par les travailleurs, chômeurs et retraités.

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR